



# STELLA DUPONT

Angers, le 4 février 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **- RENFORCER LES DROITS DES PERSONNES EN FIN DE VIE : JE RESTE MOBILISÉE ! -**

La question du choix de sa fin de vie me tient très à cœur depuis de nombreuses années. Il me semble nécessaire que les choses changent.

C'est pourquoi j'ai cosigné une **proposition de loi**, déposée par mon collègue Jean-Louis Touraine à l'Assemblée en janvier, sur cette question. Ce texte vise à **garantir et renforcer les droits des personnes en fin de vie**. Il prévoit un **cadre juridique strict** concernant l'assistance médicalisée à mourir, pour les personnes majeures, capables, et souffrant d'une **maladie incurable, provoquant une douleur physique ou une souffrance psychique telle qu'aucune solution d'ordre thérapeutique n'est plus envisageable**. Ce choix est libre et éclairé, et peut être révoqué à tout moment.

Il n'est ici nullement question d'imposer. **Ce que nous proposons est simple : laisser le choix à chacun.**

C'est pourquoi le texte prévoit la faculté de s'orienter vers l'assistance médicalisée à mourir, pour ceux qui le souhaiteraient, tout en réaffirmant un **droit universel à des soins palliatifs et à un accompagnement**. Ce respect du choix doit également s'appliquer au médecin. La proposition de loi prévoit ainsi une clause de conscience pour celui-ci.

La **population française est très largement favorable à l'évolution de la loi** sur ce sujet. En mars 2019, une étude IPSOS rappelait que 96% des personnes interrogées étaient favorables à une évolution de la législation pour permettre aux personnes souffrant d'une maladie incurable et évolutive de bénéficier d'une aide médicale active à mourir.

Nous sommes **118 Députés de la majorité**, à l'Assemblée, à avoir signé cette proposition de loi pour faire avancer cette question sociétale majeure et demandons à ce que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale afin de pouvoir en débattre.

Voir la proposition de loi :

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/I15b3806\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/I15b3806_proposition-loi)

Contact Presse : Hélène BIERI

06 83 00 48 30 ou 02 41 17 26 02 - [helene.bieri@clb-an.fr](mailto:helene.bieri@clb-an.fr)